

Monsieur François MARTIN
Président
CNARELA
40, Rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS

francois.martin@club-internet.fr

Paris, le **18 AVR. 2017**

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre courrier par lequel vous m'interpellez, au nom de la Coordination nationale des Associations régionales des Enseignants de Langues Anciennes, quant à la situation du latin et du grec suite à la réforme du collège et sur la mise en oeuvre de la réforme du lycée.

S'agissant de l'apprentissage des langues anciennes, j'ai entendu vos inquiétudes, remarques et arguments. Toutefois, vous me permettrez de ne pas les partager et de ne pas porter, sur la réforme du collège, la même vision pessimiste que celle que vous exprimez. Cette réforme a été mise en place en 2016, il faut lui donner le temps de s'installer, si des ajustements sont nécessaires, il faudra le faire au fil de l'eau.

Les langues et cultures de l'antiquité jouent un rôle important dans l'acquisition de la culture commune et la construction de la citoyenneté, à travers leur dimension linguistique mais aussi par l'apprentissage de l'histoire des civilisations. La possibilité d'apprendre les langues anciennes est toujours offerte à l'ensemble des élèves. Dans le nouveau collège, comme c'était le cas précédemment, les élèves peuvent apprendre le latin de la 5e à la 3e, et le grec en 3e, avec le même nombre d'heures qu'aujourd'hui. Ils apprennent le latin et le grec dans le cadre du nouvel enseignement pratique interdisciplinaire "Langues et cultures de l'Antiquité" et d'un enseignement de complément de langues anciennes.

S'agissant du lycée, j'ai indiqué qu'après l'échec de la réforme Chatel de 2010, une nouvelle réforme du lycée s'imposait. Elle devra être enclenchée dès le début du quinquennat pour que nous puissions prendre le temps du dialogue social et partenariat avec tous les acteurs. Les enseignants, les parents et les élèves seront parties prenantes d'un diagnostic partagé. Aucune décision ne sera imposée d'en haut, ils participeront activement à la définition d'un nouveau lycée qui amène à la diplomation ou à la certification de tous les élèves et permette soit une insertion professionnelle soit une orientation choisie.

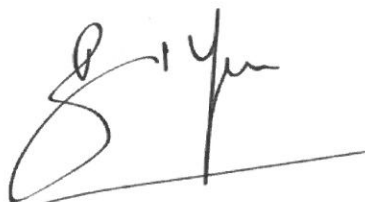
Je souhaite que cette réforme du lycée s'accompagne d'une consolidation de la voie professionnelle qui a réussi à augmenter le nombre de bacheliers de 61% ces 4 dernières années et qui a amélioré le taux de poursuite d'études de ses bacheliers dans l'enseignement supérieur de près de 15 points (35%).

De même, je souhaite le développement de l'apprentissage public : le ministère de l'éducation nationale, parce que garant du service public de l'éducation, se doit de proposer plusieurs modalités de formation dont l'apprentissage par le développement des CFA publics et des UFA. Nous promovrons les parcours mixtes entre les CFA et la voie professionnelle du lycée. Enfin, la mise en place d'un indice social transparent évaluera objectivement les établissements qui font face aux difficultés sociales les plus importantes afin d'y allouer plus de moyens. Cela permettra d'abaisser l'effectif du nombre d'élèves par classe en fonction du degré de mixité sociale et scolaire des établissements.

S'agissant des remplacements, je consacrerai 2.000 postes supplémentaires au remplacement pour qu'aucun élève ne soit sans professeur. De même, je consacrerai 15.000 postes supplémentaires et 100 millions d'euros de fonctionnement pour engager un vaste plan de formation continue des enseignants et personnels de l'éducation nationale. Et j'ai inscrit la revalorisation de la qualité du travail à l'école, qui comprend la revalorisation des carrières et des indemnités, comme une priorité de mon quinquennat. J'ai déjà indiqué que l'ISOE et l'ISAE, touchés par tous les enseignants, seront portées à 2 400 € annuels contre 1 200 € aujourd'hui, soit un coût d'1 milliard d'euros.

Vous trouverez dans mon projet éducatif, que je vous adresse en pièce-jointe, des précisions complémentaires sur l'école du 21ème siècle que je veux construire avec les élus et la communauté éducative,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.



Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,
la Permanence présidentielle



Fatima YADANI



Alexis BACHELAY